

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 21 - 24 mai 2001



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2001/10
26 octobre 2001
ORIGINAL: ESPAGNOL

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2001 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.A/2001/9.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

TABLE DES MATIERES

	Page
RAPPORTS ANNUELS	
Rapport annuel du Directeur exécutif: 2000	1
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
Rapport sur la mise en oeuvre de la politique visant à favoriser le développement: de la théorie à la pratique	3
Le PAM et les ONG: un cadre général pour le partenariat	4
PAM—Atteindre les populations dans des contextes de déplacement: Cadre d'action	5
Modification des articles VI.1 et X.2 (a) du Règlement général du PAM	5
Note d'information sur l'alimentation scolaire	5
QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
Rapport sur l'exécution du budget pour 2000	6
Plan stratégique et financier (2002–2005)	6
Modification des dispositions du Règlement financier du PAM relatives à la réserve opérationnelle	7
Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations concernant les coûts (articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général)	8
Rapport sur la gestion de la trésorerie	8
ÉVALUATION ET SUIVI: PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2001–2002	
Évaluation et suivi: programme de travail pour 2001–2002	9
QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	
Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er octobre 1999 au 31 décembre 2000	9
Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures): Annuaire statistique du personnel au 31 décembre 2000	10
QUESTIONS DIVERSES	
Mécanisme de financement des programmes de protection de la sécurité du personnel des Nations Unies	10
Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF (avec la participation du PAM)	11



RAPPORTS ANNUELS

Rapport annuel du Directeur exécutif: 2000 (2001/EB.A/2)

1. Après un exposé détaillé pendant lequel le Directeur exécutif a présenté son Rapport annuel pour 2000, le Conseil a remercié le Directeur exécutif et le Secrétariat de lui avoir soumis un document complet et détaillé. Il a relevé que les recommandations figurant dans ledit rapport étaient conformes à la présentation normalisée établie par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) et comportait des références à des questions intersectorielles de coordination, comme demandé par le Conseil économique et social de l'ONU.
2. Le Conseil est convenu que l'ordre dans lequel apparaissaient les différentes recommandations figurant dans le Rapport annuel ne supposait aucun ordre de priorité.
3. Le Conseil a félicité le Directeur exécutif de ses réalisations en qualité d'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et a relevé avec satisfaction l'initiative dont elle avait fait preuve pour mobiliser les ressources nécessaires pour faire face à la famine qui sévissait dans la région et éviter une crise majeur.
4. Le Conseil a mis en relief quelques questions revêtant une importance particulière, et notamment:
 - l'importance d'inscrire les activités et programmes du PAM dans les stratégies de réduction de la pauvreté des pays bénéficiaires;
 - les efforts déployés par le PAM pour renforcer la sécurité de son personnel et la nécessité de poursuivre la formation et la sensibilisation à la sécurité;
 - les avantages d'une collaboration plus étroite avec les organismes du système des Nations Unies, spécialement dans le contexte des bilans communs de pays et des Plans-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;
 - l'appui aux efforts déployés par le PAM dans le cadre de son mandat pour s'attaquer au problème posé par le VIH/SIDA, notamment au moyen d'une formation de son personnel, et la nécessité de mettre un accent plus marqué sur la lutte contre cette grave maladie, étroitement liée à la faim;
 - la nécessité de poursuivre les efforts tendant à améliorer l'équilibre entre les sexes étant donné les effets positifs de l'égalité entre hommes et femmes à tous les niveaux, et celle d'accorder la priorité à cette question dans le contexte des activités du PAM;
 - la nécessité d'encourager des modalités de financement souples pour toutes les catégories d'activité;
 - l'opportunité de continuer à évaluer les résultats du processus de décentralisation du PAM;
 - l'opportunité d'inclure dans les rapports annuels des informations plus complètes et plus détaillées sur l'impact des activités du PAM, ce qui pourrait avoir un impact positif sur la gestion et la mobilisation des ressources;
 - la nécessité de promouvoir une campagne plus dynamique de mobilisation de ressources pour faire face aux besoins de toutes les activités du PAM;



- l'œuvre importante que réalise et les efforts constants que déploie le PAM dans le domaine de la nutrition, spécialement dans le contexte du lien qui existe entre l'aide alimentaire et la nutrition;
 - le niveau important des ressources (80 pour cent) mobilisées pour les opérations de secours et les opérations d'urgence en 2000 et le rôle fondamental que joue le PAM dans lesdites activités;
 - l'opportunité d'élaborer des documents directifs pour une situation d'urgence et pour la gestion logistique dans le cadre des responsabilités qui incombent au Conseil en matière de suivi des programmes d'urgence du PAM;
 - le rôle que peut jouer le PAM pour attirer l'attention sur les priorités qui seront définies par les chefs d'États lors du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans plus tard qui doit avoir lieu en novembre 2001; et
 - l'opportunité d'exploiter l'occasion qu'offrirait la célébration du Quarantième anniversaire du PAM pour rehausser le rôle et la contribution de ce dernier dans la lutte contre la faim dans le monde. Il a été décidé que le Bureau devrait étudier les options pouvant être envisagées et les soumettre au Conseil.
5. Réaffirmant l'importance de l'aide alimentaire pour le développement, de nombreux membres se sont dits préoccupés par la tendance à la baisse des ressources disponibles aux fins de ces activités et ont lancé un appel pour qu'elles soient accrues. Deux représentants ont dit qu'ils n'appuyaient pas les activités de développement. Un membre a estimé qu'il serait peut-être approprié de commencer à identifier les activités de développement pour lesquelles le PAM présentait des avantages comparatifs. Le Directeur exécutif a réaffirmé que l'aide alimentaire pour le développement était une responsabilité légitime du PAM et faisait partie de son mandat.
6. Le Conseil a appuyé les efforts énergiques déployés par le Directeur exécutif pour améliorer la sécurité du personnel dans tous les domaines, ainsi que les initiatives prises par le Secrétaire général pour consolider le système de sécurité des Nations Unies. Un représentant a dit qu'il ne fallait pas voir dans cet appui un soutien au Rapport au Secrétaire général, dans l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies, et a considéré que le Conseil devait simplement prendre note desdits efforts.
7. Après un ample échange de vues et avant d'approuver le Rapport annuel, le Conseil a décidé d'examiner la recommandation figurant à l'alinéa b) du paragraphe 182 du projet du Rapport annuel étant donné que les pays ne pouvaient pas adopter des décisions différentes au sein des diverses instances, et il a demandé au Secrétariat de consigner cette observation dans le texte du Rapport qui serait soumis au Conseil économique et social de l'ONU et au Conseil de la FAO.
8. Un membre a souligné la nécessité de sauvegarder le principe de l'aide multilatérale, spécialement dans le cas des opérations prolongées de secours et de redressement (IPSR), afin de maintenir la neutralité qui caractérise les activités du PAM, lesquelles concernent exclusivement l'aide humanitaire.
9. Quelques représentants ont été d'avis qu'il faudrait éviter, dans le Rapport annuel, de formuler des recommandations à l'intention d'autres organismes des Nations Unies étant donné que ceux-là ne relevaient pas de la compétence du Conseil d'administration. Toutefois, le PAM pourrait faire part de ces recommandations aux autres organismes des Nations Unies dans le cadre des contacts qu'il entretient régulièrement avec eux.



QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

Rapport sur la mise en oeuvre de la politique visant à favoriser le développement: de la théorie à la pratique (2001/EB.A/3)

10. Prenant note du rapport sur la mise en oeuvre de la politique visant à favoriser le développement, le Conseil a accueilli favorablement les progrès accomplis et a demandé au Secrétariat de continuer à appliquer cette politique en tenant compte des points soulevés pendant la discussion.
11. Nombre de membres ont appuyé les activités de développement et ont regretté que les ressources disponibles pour ces activités continuent de diminuer. Étant donné l'impact positif que ces activités ont sur les populations bénéficiaires, les membres ont exprimé l'espoir d'un appui renouvelé de la part des donateurs à travers l'accroissement des ressources.
12. Deux membres ont rappelé qu'ils s'étaient opposés à l'aide alimentaire au service du développement mais ont fait savoir que leurs pays s'étaient engagés à continuer d'appuyer politiquement et financièrement les coopérations internationales pour le développement. Quelques membres ont relevé que, souvent, les pays en développement eux-mêmes privilégiaient l'aide bilatérale.
13. Quelques représentants ont engagé les donateurs qui doutaient des avantages des activités de développement à visiter les sites des projets pour constater leurs excellents résultats, spécialement eu égard aux avantages comparatifs que présentait l'aide alimentaire dans les régions reculées, et des pauvres qui, souvent, étaient exposés aux catastrophes naturelles. Un représentant a dit que son pays avait défini sa position à ce sujet compte tenu des résultats obtenus sur le terrain.
14. Les autres questions évoquées par les membres du Conseil ont été les suivantes:
 - l'utilité de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV) pour la sélection géographique et la sélection des bénéficiaires à toutes les étapes de l'assistance du PAM;
 - la nécessité d'harmoniser comme il convient les programmes exécutés par le PAM et la politique visant à favoriser le développement;
 - la nécessité de promouvoir des partenariats pour améliorer l'efficacité de l'aide alimentaire, spécialement avec les gouvernements nationaux bénéficiaires, étant donné qu'en définitive, ce sont ces derniers qui assumeront la responsabilité future de la pérennité des projets;
 - la nécessité de mettre l'accent sur la gestion axée sur les résultats et, à cette fin, d'identifier des indicateurs clairs et quantifiables, de renforcer les directives en matière de suivi et d'évaluation et de définir d'emblée des objectifs clairs, ce pourquoi il fallait tenir compte également des considérations liées à l'égalité entre les sexes;
 - la nécessité d'utiliser comme il convient le cadre logique et de renforcer les activités de lutte contre le VIH//SIDA, conformément aux grandes lignes exposées dans le document;
 - l'élément positif que constituait l'intégration des principes qui sous-tendaient la politique visant à favoriser le développement aux stratégies élaborées pour mettre en oeuvre les interventions prolongées de secours et de redressement; et



- l'importance des activités de développement comme moyen de prévenir les catastrophes et d'atténuer les effets ainsi que comme moyen de faciliter la transition après une situation d'urgence.
15. Le Conseil a pris note de ce que la politique visant à favoriser le développement avait été réorientée de manière à mettre l'accent non plus tant sur la création de biens matériels mais sur la valorisation du capital humain et moins sur des projets de grande envergure et davantage sur des projets communautaires et projets d'aide alimentaire tendant à satisfaire les besoins des bénéficiaires lorsque la consommation vivrière posait un problème. Quelques membres ont mis en relief la nécessité de ménager la souplesse requise, compte tenu du contexte et des besoins nationaux, lorsqu'il fallait choisir entre des activités tendant à valoriser le capital humain et celles visant à créer des avoirs matériels.
16. Quelques délégations ont mentionné les variables à prendre en considération pour définir les stratégies de retrait du PAM, qui étaient notamment le niveau de développement atteint par le pays, les aspects macro-économiques, la sélection des bénéficiaires sur la base de l'ACV et le contexte sous-régional ou régional.
17. Plusieurs membres ont demandé que la politique de dotation en ressources et de financement à long terme soit révisée pour que l'on soit assuré de disposer de ressources suffisantes, autrement que sous forme de produits alimentaires, pour que le PAM puisse mener à bien ses activités de développement.
18. Le Conseil a réitéré son appui à la politique visant à favoriser le développement adoptée en 1999.

Le PAM et les ONG: un cadre général pour le partenariat (2001/EB.A/4)

19. Le Conseil a remercié le Secrétariat d'avoir indiqué plus clairement, comme il l'avait demandé, comment le PAM s'attacherait à créer des partenariats avec les ONG.
20. Relevant le rôle important que jouent les ONG dans l'exécution des programmes de développement et dans les opérations d'urgence du PAM, le Conseil a approuvé les recommandations qui devraient guider le cadre général pour le partenariat entre le PAM et les ONG que figure dans la décision révisée 2001/EB.A/4.
21. Le Conseil est convenu que l'élargissement de la portée des partenariats et la prolongation de mesures de renforcement des capacités des ONG locales devraient être effectués par le PAM, en consultation avec les gouvernements des pays bénéficiaires, dans le cadre de son mandat et sans coût additionnel pour l'organisation.
22. Le Conseil a décidé que le PAM devrait, lorsqu'il établirait des partenariats avec des ONG, consulter préalablement les gouvernements des pays bénéficiaires et, dans ce contexte, privilégier les accords tripartites.
23. Les membres du Conseil ont mis en relief les questions suivantes:
- la nécessité d'améliorer l'efficacité des programmes du PAM dans le contexte des partenariats avec les ONG;
 - la flexibilité qui devait caractériser les partenariats, compte tenu des réalités propres à chaque situation spécifique;
 - le renforcement des capacités uniquement lorsque les activités réalisées avec les partenaires sont directement liées aux programmes existants du PAM;
 - la nécessité pour les ONG d'aider à renforcer l'auto-organisation des bénéficiaires;



- l'opportunité d'améliorer la qualité des informations publiées au sujet des partenariats avec des ONG sur la page Web du PAM.
24. Quelques membres ont proposé d'élaborer des cadres d'association avec les autres acteurs et/ou organisations ou, en tout cas, d'envisager la possibilité de formuler une stratégie générale concernant les partenariats noués par le PAM. La Présidente a signalé à ce propos que cette proposition serait étudiée par le Bureau.

PAM—Atteindre les populations dans des contextes de déplacements— Cadre d'action (2001/EB.A/5)

25. Le Conseil a pris note des informations figurant dans le document WFP/EB.A/2001/4-C présenté par le Secrétariat comme suite à la demande formulée à la troisième session ordinaire de 2000.
26. Étant donné la demande formulée par une liste électorale, le Conseil est convenu de promouvoir un dialogue sur le contenu dudit document d'information, étant entendu que ce dialogue ne consisterait pas à examiner et/ou à adopter une décision quelconque. Les observations formulées ne seraient pas reflétées dans le texte des décisions et recommandations et dans le résumé des travaux de la session.
27. À ce propos, la Présidente a signalé que les membres qui le souhaitaient pourraient formuler leurs commentaires par écrit et les communiquer au Secrétariat.
28. Le Conseil a réitéré que le PAM devrait élaborer un rapport final après que le Conseil économique et social ou l'Assemblée générale des Nations Unies auraient achevé leur examen des questions liées aux situations de déplacements internes.

Modification des articles VI.1 et X.2 (a) du Règlement général du PAM (2001/EB.A/6)

29. Après avoir entendu les explications du Secrétariat, le Conseil a décidé de modifier les articles VI.1 et X.2 a) du Règlement général du PAM afin d'adapter la terminologie approuvée dans la décision 2000/EB.3/1 relative à la gouvernance afin de modifier l'intitulé du "Plan stratégique et financier" qui serait désormais appelé "Plan stratégique". Le Conseil a demandé que lesdits amendements soient communiqués pour information au Conseil économique et social de l'ONU et au Conseil de la FAO.

Note d'information sur l'alimentation scolaire (2001/EB.A/7)

30. Le Conseil a accueilli favorablement la Note d'information relative à l'alimentation scolaire, qui présentait des informations à jour sur cette initiative. Il a pris note de la collaboration interorganisations qui s'était instaurée dans ce domaine et a encouragé le PAM à continuer de coopérer avec les autres organismes des Nations Unies et ses autres partenaires. Le Conseil a réaffirmé son appui au programme d'alimentation scolaire du PAM et plusieurs représentants ont fait appel aux pays donateurs pour qu'ils collaborent à cette initiative.
31. Le Secrétariat a fait savoir qu'il serait réalisé en 2001 une enquête mondiale pour analyser la situation de l'alimentation scolaire dans tous les pays. À cette fin, le PAM s'employait à former des jeunes qui ne faisaient pas partie de son personnel. Le Conseil a été informé à ce propos que les participants étaient sélectionnés sur la base d'un certain nombre de critères techniques mais il est convenu que, dans ce travail de sélection, le PAM devait tenir compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équilibrée et



inviter aussi à participer à ces activités un plus grand nombre de jeunes en provenance de pays en développement. Le Secrétariat a fait savoir que c'est ainsi qu'il serait procédé.

32. En réponse aux inquiétudes exprimées par un membre du Conseil, le Secrétariat a fait savoir qu'il avait été sélectionné une Université des Nations Unies comme partenaire pour la réalisation de cette enquête mondiale, cette Université étant orientée surtout sur l'agronomie et ayant une expérience des services de vulgarisation.
33. Quelques membres ont souligné l'importance qu'il y avait à associer cette initiative d'alimentation scolaire aux mécanismes établis afin d'assurer une éducation scolaire durable.

QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

Rapport sur l'exécution du budget pour 2000 (2001/EB.A/8)

34. Le Conseil a pris note du Rapport sur l'exécution du budget pour 2000 ainsi que des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) de l'ONU et du Comité financier de la FAO. Étant donné la décision 2000/EB.3/1, le Conseil est convenu que le Rapport à l'examen serait le dernier Rapport annuel de ce type présenté par le PAM. En réponse à la question posée par un des membres, le Secrétariat a fait savoir qu'il avait l'intention d'inclure dans le futur Rapport annuel sur les résultats des informations sur l'exécution du budget pendant l'année considérée.

Plan stratégique et financier (2002–2005) (2001/EB.A/9)

35. Après que le Directeur exécutif a présenté le Plan stratégique et financier pour la période 2002–2005, les membres du Conseil se sont félicités de ce que le Plan comporte un but, des objectifs axés sur les résultats et des indicateurs.
36. Les autres questions évoquées par les membres du Conseil ont été les suivantes:
 - l'importance de faire en sorte que les pays bénéficiaires accroissent leur participation financière et participent aux dépenses locales;
 - l'importance de promouvoir le principe de la répartition des coûts dans le contexte des opérations spéciales afin d'éviter des déficits de ressources;
 - la coordination et la consultation avec les autres organismes du système des Nations Unies, notamment le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), devraient être l'une des priorités de l'annexe III du document;
 - l'utilité d'une évaluation thématique des IPSR, spécialement afin de traduire les enseignements retirés de la mise en oeuvre des stratégies de transition d'une situation de crise vers le redressement dans des directives opérationnelles qui faciliteraient la planification de ces interventions;
 - la crainte que la grande dépendance du PAM à l'égard d'un seul donateur ne risque d'affecter la pérennité des ressources disponibles pour faire face aux situations d'urgence; et
 - le contenu limité de la section du document relative à la mondialisation.
37. De nombreux représentants ont évoqué les avantages comparatifs de l'aide alimentaire au service du développement soulignant que celle-ci s'inscrit dans le cadre du double



mandat du PAM et de la politique visant à favoriser le développement approuvée par le Conseil.

38. En réponse aux diverses questions posées par les membres du Conseil, le Secrétariat a fait savoir qu'il était prévu d'accroître en 2001 les montants alloués aux projets de développement, et ce malgré la baisse des ressources, du fait de l'impact de l'initiative en faveur de l'alimentation scolaire et du financement accru qui avait été obtenu à cette fin.
39. Un membre a demandé qu'il soit inclus dans le Plan stratégique un indicateur de la valeur des achats locaux et régionaux dans le total de l'aide alimentaire fournie par le PAM. Le Directeur exécutif a suggéré de poursuivre la discussion sur cette question.
40. Le Directeur exécutif a fait savoir qu'il était tenu compte, dans le contexte des opérations spéciales, des problèmes d'infrastructure et des goulets d'étranglement qui entravaient la livraison de l'aide alimentaire aux bénéficiaires, et que le PAM, pour réaliser ses objectifs, ne pouvait souvent pas s'attendre qu'une autre institution se charge du règlement du problème d'infrastructure. Le Directeur exécutif a également souligné la nécessité de faire preuve de souplesse en ce qui concerne la participation aux coûts.
41. Le Conseil a approuvé le Plan stratégique et financier pour 2002-2005. Dans ce contexte, il est convenu que l'augmentation des ressources destinées à l'alimentation scolaire devait mettre en relief la nécessité de mettre en oeuvre les activités complémentaires requises dans les secteurs connexes, et il a décidé d'ajouter une indication à cet effet dans le Plan approuvé.

Modification des dispositions du Règlement financier du PAM relatives à la Réserve opérationnelle (2001/EB.A/10)

42. Tout en reconnaissant que la proposition tendant à modifier le Règlement financier avait été formulée par le Commissaire aux comptes et que l'amendement proposé avait été appuyé par le CCQAB et par le Comité financier de la FAO, quelques membres ont mis en garde le Conseil et ont exprimé la crainte que cette proposition n'encourage les donateurs à ne pas concrétiser leurs engagements ou que les contributions d'autres donateurs soient utilisées pour des projets que ces pays ne pouvaient pas financer.
43. Le Secrétariat a assuré le Conseil que le recouvrement des contributions confirmées revêtait une grande importance, expliquant que tout montant non réglé faisait l'objet d'un examen interne rigoureux et que ce n'était qu'après que d'énergiques efforts de recouvrement s'étaient avérés vains que lesdites contributions étaient considérées comme irrécouvrables.
44. Le Secrétariat a souligné que l'amendement proposé avait pour but de mettre en route un processus d'examen et d'approbation par le Conseil lorsque des montants avaient été prélevés sur la Réserve opérationnelle au titre de contributions non versées ou non recouvrées. Le Secrétariat a ajouté que ce n'était qu'en assurant ainsi une plus grande transparence et une divulgation complète que le Conseil pouvait être assuré que les donateurs honoraient leurs engagements et que leurs contributions étaient utilisées conformément aux conditions fixées par eux. En définitive, le Conseil pouvait, sur la base d'une demande du Directeur exécutif, décider de reconstituer la Réserve opérationnelle pour la porter à nouveau à son niveau approuvé.
45. Après avoir entendu les explications et le raisonnement du Secrétariat, le Conseil a approuvé avec effet immédiat le texte révisé de l'article 10.6 du Règlement financier figurant dans la décision 2001/EB.A/10. En outre, il a pris note de l'amendement apporté à la Règle de gestion financière 110.1 décrit dans le document WFP/EB.A/2001/5-C/1.



Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations concernant les coûts (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général) (2001/EB.A/11)

46. Le rapport a été présenté par le Sous-Directeur exécutif pour l'administration. Le Conseil a pris note du rapport sans formuler aucune observation.

Rapport sur la gestion de la trésorerie (2001/EB.A/12)

47. Le Conseil a remercié le Secrétariat de son rapport sur la gestion de la trésorerie et a pris note de son contenu. De nombreux membres du Conseil se sont dits préoccupés par le montant du solde du compte de trésorerie et du compte des placements par rapport au total des ressources du PAM et ont demandé comment les placements étaient effectués et gérés, quelles étaient les politiques du PAM en matière de placements et quel était le sort réservé aux intérêts.
48. En ce qui concerne la politique des placements, le Secrétariat a rappelé qu'une note d'information à ce sujet avait été présentée au Conseil en 1998. Il a ajouté que la politique en la matière avait essentiellement trois objectifs: la préservation du capital, la liquidité et un rendement adéquat, et que les taux disponibles étaient placés lorsqu'ils ne devaient pas être utilisés dans l'immédiat et que, conformément au Règlement financier du PAM, les intérêts produits par ces placements étaient versés au Fonds général.
49. Le Secrétariat a expliqué que les soldes reflétés dans le rapport étaient provisoires et que, si l'on analysait de plus près le solde des comptes de trésorerie et de placements, soit 971 millions de dollars, l'on pouvait constater qu'une proportion significative de ce chiffre représentait des montants déjà engagés ou des engagements spécifiques, comme la Réserve opérationnelle et les engagements cumulés au titre de l'assurance maladie après cessation de service. En réponse à la question d'un représentant, le Secrétariat a fait savoir qu'il existait plusieurs comptes spéciaux dont les intérêts étaient versés au Fonds général au titre des recettes accessoires.
50. Quelques membres ont demandé des éclaircissements sur la situation de l'accord des services communs de gestion des placements avec le Fonds international de développement agricole (FIDA). Il a été informé qu'à la suite des consultations entre les services de la vérification interne des comptes du FIDA et du PAM, le Secrétariat avait décidé de remettre à une date ultérieure la conclusion de l'accord proposé afin de pouvoir examiner plus avant la question.
51. De nombreux représentants ont souligné qu'il fallait que la question de la gestion de la trésorerie soit examinée périodiquement et en détail par le Conseil étant donné le niveau élevé des ressources placées par le PAM.
52. Le Conseil a approuvé la proposition du Secrétariat tendant à ce qu'à partir de l'exercice biennal 2000-2001, un rapport sur la gestion de la trésorerie soit présenté sur une base biennale en même temps que les comptes vérifiés de l'exercice biennal afin de faciliter le débat sur la gestion de la trésorerie.
53. Le Conseil a pris note du fait que le Secrétariat continuerait de suivre les processus appropriés et les pratiques optimales en matière de gestion de la trésorerie et des placements, tant au siège que dans les bureaux de pays du PAM, et qu'il soumettrait au Conseil pour examen, dès que possible en 2002, un document de fond sur le niveau des placements et la politique des placements du PAM.



EVALUATION ET SUIVI: PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2001-2002

Évaluation et suivi: programme de travail pour 2001-2002 (2001/EB.A/13)

54. Étant donné que le document sur cette question avait été soumis au Conseil pour information et qu'aucun représentant n'a demandé qu'il soit discuté, le Conseil a pris note du document présenté par le Secrétariat au sujet du programme de travail en matière d'évaluation et de suivi pour 2001-2002.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er octobre 1999 au 31 décembre 2000 (2001/EB.A/14)

55. Des représentants ont félicité le Secrétariat d'avoir réussi, pour la deuxième année consécutive, à réduire considérablement les pertes de produits après livraison. Le Conseil a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts afin de réduire encore plus les pertes. En outre, il a convenu que le Secrétariat devait adopter les mesures nécessaires pour obtenir un remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé des pertes de produits et qu'il devrait lui soumettre un rapport chaque année à ce sujet.
56. Le Secrétariat a décrit les différents éléments qui avaient permis de réduire les pertes: a) les services de contrôle du PAM; b) la mise en place du système COMPAS de suivi des produits; c) l'ouverture de bureaux auxiliaires plus nombreux pour surveiller de plus près la distribution de l'aide alimentaire; d) la formation du personnel du PAM et des organismes de contrepartie aux techniques d'entreposage et de gestion des produits alimentaires, ce pourquoi le Secrétariat avait obtenu l'appui d'un pays donateur.
57. Le Secrétariat a fait savoir que le PAM avait adressé des lettres officielles aux gouvernements bénéficiaires des pays où les pertes avaient dépassé 2 pour cent et que, d'une manière générale, lesdits gouvernements avaient réagi de manière très positive. Un représentant a sollicité un complément d'information sur les mesures correctives adoptées par les pays où les pertes de produits étaient substantielles. Un autre représentant a considéré qu'il serait bon d'inclure une disposition relative au remboursement des pertes de produits dans les accords conclus avec les pays bénéficiaires.
58. Un représentant s'est dit préoccupé parce que, souvent, les pertes après livraison pouvaient résulter de problèmes préexistants, et spécialement de problèmes d'emballage. Un autre représentant a demandé si la tolérance de 2 pour cent accordée pour les pertes après livraison était appropriée ou devrait être révisée.
59. Quelques représentants ont soulevé la question, à propos de laquelle l'enquête se poursuivait, des pertes après livraison au Bangladesh. Le Secrétariat a assuré le Conseil que le PAM, les autres donateurs d'aide alimentaire et le gouvernement bénéficiaire, aux échelons les plus élevés, prenaient cette affaire très au sérieux.



Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures): Annuaire statistique du personnel au 31 décembre 2000 (2001/EB.A/15)

60. Comme le document à ce sujet avait été soumis au Conseil pour information et qu'aucun représentant n'avait demandé qu'il ne soit discuté, le Conseil a pris note du document présenté par le Secrétariat au sujet de la composition du personnel international du PAM ainsi que de l'annuaire statistique du personnel.

QUESTIONS DIVERSES

Mécanisme de financement des programmes de protection de la sécurité du personnel des Nations Unies (2001/EB.A/16)

61. Le Conseil a pris note des informations figurant dans le document relatif au mécanisme de financement des programmes de protection de la sécurité du personnel des Nations Unies (WFP/EB.A/2001/INF/9).
62. Le Directeur exécutif a fait un exposé détaillé dans lequel elle a souligné que la protection et la sécurité du personnel était une question de la plus haute importance qui devait être analysée comme il convient. Elle a mentionné la modicité des crédits ouverts par l'Assemblée générale au titre du budget annuel du Coordonnateur des mesures de sécurité des Nations Unies (UNSECOORD), a mentionné les engagements pris par le Secrétaire général dans ce domaine et les recommandations que celui-ci avait présentées à l'Assemblée générale; la coordination qui s'était instaurée entre les organismes (HCR, PNUD, UNICEF et PAM) qui opéraient sur le terrain et l'importance que ceux-ci accordaient à la question; les difficultés qu'il y avait à partager les coûts; et la nécessité pour l'Assemblée générale des Nations Unies d'accorder à cette question la priorité qu'elle méritait dans le cadre de son budget.
63. Le Directeur exécutif a fait savoir qu'elle proposerait au Conseil d'administration, à sa troisième session ordinaire d'octobre 2001 un certain nombre de mesures qui pourraient être envisagées pour accroître les ressources que le PAM pouvait allouer à la sécurité de son personnel.
64. Le Conseil a appuyé les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer la sécurité et la protection du personnel et a partagé la profonde préoccupation du Directeur exécutif à ce sujet. Il a encouragé le Directeur exécutif à continuer à mener une action de plaidoyer en faveur de la sécurité des personnels devant toutes les instances appropriées.
65. Le Conseil est convenu que, tant que l'Assemblée générale des Nations Unies n'aurait pas pris d'autre décision touchant les modalités de financement du système de sécurité des Nations Unies, il devrait être établi un mécanisme de participation aux coûts qui soit le plus équitable et le plus efficace possible, comme celui qui était recommandé dans la résolution A/55/238 de l'Assemblée générale.
66. Le Conseil a autorisé le Directeur exécutif à prendre les engagements financiers nécessaires et à décidé de reprendre l'examen de la question lorsqu'il analyserait le projet de budget pendant sa troisième session ordinaire de 2001.



Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF (avec la participation du PAM) (2001/EB.A/17)

67. Le Conseil a pris note du Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), avec la participation du PAM, et a demandé que ledit rapport soit communiqué au Conseil économique et social.
68. Quelques représentants ont mentionné la proposition tendant à harmoniser les projets et les programmes des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM. Après avoir entendu l'avis du Secrétariat, la Présidente a fait savoir que cette question devrait être examinée à l'avenir par le Conseil et a indiqué qu'il fallait que les consultations se poursuivent à cette fin entre les listes électorales ainsi qu'au sein du Bureau.

